



Assemblée générale 2020 Convocation par correspondance le 28 mai 2021.

Chers adhérents et adhérentes de la FNAREC,

A notre grand désarroi, en raison du virus Covid 19, nous n'avons pas pu nous rencontrer à Vannes les 23 et 24 septembre 2020 pour notre Assemblée générale prévue tous les deux ans, lors du Congrès des AREC.

Par ce courriel, je vous propose de voter par correspondance, avant le 31 mai 2021. Vous pouvez remplir le bulletin de vote joint et le renvoyer par courriel ou par courrier postal à :
Elisabeth HUTEAU, 11, rue Rosa Luxembourg 44800 SAINT-HERBLAIN
huteau.elizabeth@neuf.fr
Elisabeth vous confirmera votre vote par courriel.

Voici les sujets qui seront soumis à votre approbation :

1- Rapport moral.

Conformément aux statuts de la FNAREC dont les derniers datent de 2016, « la FNAREC fédère les AREC, échange des idées, assure l'entraide, apporte son concours à l'organisation du Congrès national, ... ».

En raison de la Covid, le congrès des AREC, initialement prévu les 23 et 24 septembre 2020, est repoussé aux 21 et 22 septembre 2022.

Les échanges téléphoniques ou par courriels, le bulletin, le site, ... répondent à ces engagements.

2- Rapport d'activités.

Envers les institutions :

- a) Le SGEC nous transmet « En correspondance » que nous publions sur le site de la FNAREC.
- b) Aux Directeurs diocésains, nous adressons nos vœux et nous les incitons à aider à la création d'AREC et à leur faciliter la vie.

Entre AREC :

- a) En raison de la Covid, les échanges téléphoniques et courriels ont remplacé les CA.
- b) Les membres du CA de la FNAREC prennent des nouvelles des AREC dont ils sont les correspondants.
- c) Les bulletins, mis en page par Elisabeth Huteau, vous sont transmis par courriels. Ils sont un véritable lien.
- d) Le site, mis à jour par Joëlle Prineau, est un autre lien très utile.

3- Bilans financiers :

- a) 2018-2019 (en ANNEXE 1)
- b) 2019-2020 (en ANNEXE 1)

4 – Elections.

Voici les candidates pour lesquelles vous devrez vous prononcer :

Elisabeth Huteau, présidente de l'ARECLA (44) et, actuellement, secrétaire de la FNAREC.

Marie-Claire Gougeon, de l'ARECS (72).

Danielle Touzé, coprésidente de l'ARECA (49).

Pour information :

Pierre Le Lay, trésorier de l'AREC 22, a été élu au CA de la FNAREC jusqu'en 2022.

Jocelyne Delattre, présidente de l'AREC 28, a été élue en 2018.

Jean Podevin, président de Lill'AREC (59), a été élu en 2018.

Pierre-Marie Martin était sortant en 2020.

Marielle Vincent-Guitton, au mois de mai 2021, aura effectué 9 années (durée maximale) au sein du CA de l'ARECA (49) et le quittera donc.

Selon les statuts de la FNAREC, tout membre du CA doit appartenir au CA de son AREC.

Voici les membres « invités » du CA de la FNAREC :

Sylvie Manach, présidente de l'ARECMo (56).

Armelle Le Loër, de l'ARECMo (56)

Pour raisons de santé, Françoise Divet, ancienne présidente de l'AREC 28, se retire.

Elisabeth Pruvost, de l'AREC 28, la remplace.

Bien FNARECalement

Marielle Vincent-Guitton
Présidente de la FNAREC